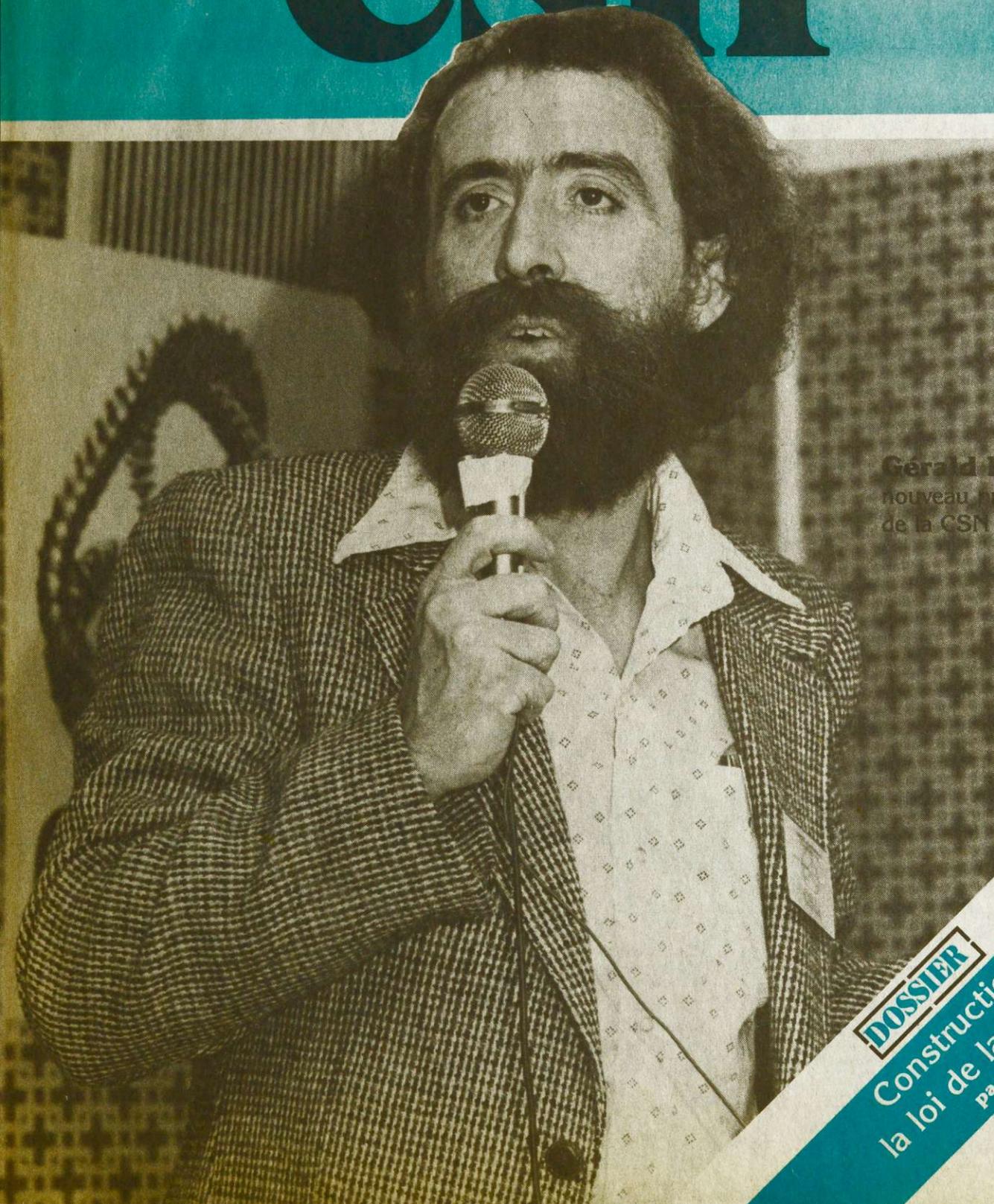


nouvelles
CSN

numéro
196



Service de l'information
(514) 598-2155
1601, de Lorimier
Montréal H2K 4M5



Gerald Larose
nouveau président
de la CSN

DOSSIER

Construction:
la loi de la jungle
page 7

NOUVELLES CSN

numéro **196**

Nouvelles CSN revient après une absence de plus de trois mois, et paraît maintenant à toutes les deux semaines.

C'est le journal des travailleuses et des travailleurs. Aussi, pour continuer, pour s'améliorer avons-nous besoin de votre appui, de votre collaboration, de vos commentaires.

Surtout, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

ont collaboré à ce numéro

rédaction

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Henri Jalbert
Jean-Pierre Paré
Édith Pariseau
Michel Rioux
Marie Stuart

photographie

Louise de Grosbois
Archives CSN

conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

composition

Tricycle Compo

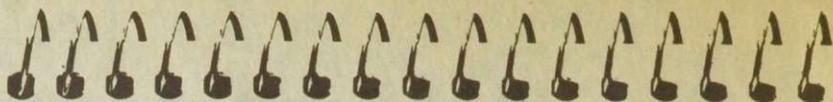
impression

Interlitho

distribution

l'équipe de distribution de la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.



agenda du mouvement

3-4-5 octobre

Conseil fédéral de la FAS

3-4-5-6 octobre

Bureau fédéral du COMMERCE

5 octobre

Assemblée générale du Conseil central de Montréal

13-14-15 octobre

Bureau fédéral de la FESP

13-14-15-16 octobre

Congrès du conseil central de Sorel

14-15 octobre

Congrès du conseil central de Sept-Iles

20-21 octobre

Congrès du conseil central de Victoriaville

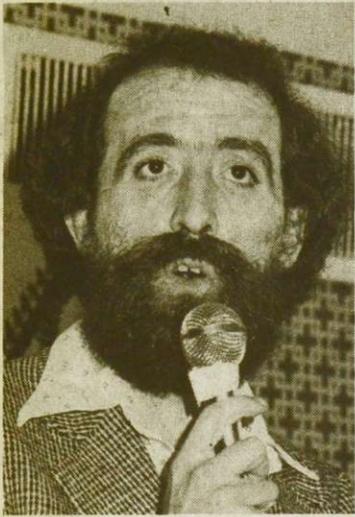
23-24-25-26 octobre

Congrès du conseil central de Lanaudière



Monique Simard, conseillère syndicale, au service de la condition féminine, a accédé au poste de première vice-présidente de la CSN, lors du conseil confédéral qui se tenait la semaine dernière à Montréal. Elle aura principalement la responsabilité des dossiers de condition féminine, de sécurité-santé et de la coordination des négociations du secteur public.

Un appel à la fierté à l'enthousiasme



Le nouveau président de la CSN Gérald Larose est un travailleur social âgé de 37 ans. Il milite dans le mouvement depuis 1974, alors qu'il était à l'emploi du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal. Durant quatre ans, de 1975 à 1979, il a été responsable de l'information au Conseil central de Montréal, qu'il a ensuite présidé jusqu'en 1982. C'est au congrès de mai 1982 qu'il était élu premier vice-président, où il a été chargé d'importants dossiers comme les négociations dans le secteur public, la santé-sécurité et la condition féminine.

Dès son élection à la présidence de la CSN, Gérald Larose a exprimé sa fierté d'accéder à la direction «d'une institution qui a forcé la naissance du Québec moderne en lançant les grands débats qui ont conduit à la réforme de l'éducation, de la santé et à la prise en charge collective d'une part de notre économie».

«Cette institution, a-t-il ajouté, a toujours été agressée par les employeurs, par les gouvernements, par les bien-pensants. La raison, c'est que nous n'avons jamais démordu dans notre volonté de défendre le monde ordinaire».

Aux journalistes qui lui demandaient quelles seraient ses priorités, il a répondu que l'emploi devait faire l'objet de tous les efforts possibles. «Il faut que les gouvernements cessent de faire de la politique-fiction avec ce problème urgent et passent à l'action. S'ils manquent d'idées, on leur rappelle que nous avons mis de l'avant depuis au-delà d'un an une série de propositions sectorielles pour le maintien et la création d'emploi: construction, transport, pêcheries, forêts, chantiers maritimes, etc». Le nouveau président de la CSN a aussi soutenu que la centrale devait être présente dans la société québécoise, qu'elle devait pouvoir porter son point de vue dans tous les débats. «Il faut que nous soyons soudés aux aspirations du

peuple du Québec», affirme-t-il. Il nous faudra, de nouveau, poser à la société les questions qui comptent.» Il a aussi lancé un appel «à la fierté, à l'enthousiasme». Selon lui, il faut développer davantage «le sens de l'adhésion à la confédération, qui est plus que l'addition des organismes, fédérations et conseils centraux, qui la composent.»

Il a de plus affirmé que «si la santé de la CSN passe par les débats, parce que c'est une centrale ouverte, il faut passer à l'action une fois que les débats sont faits».

Il a réclamé, enfin, l'appui de tout le mouvement pour l'exécutif et le président. «C'est une job qu'on ne prend pas sans un certain tremblement, a-t-il avoué, et le travail à faire est tellement dur qu'il faut pouvoir compter sur l'appui de toutes les ressources du mouvement.

Le dernier message de Donatien

Si j'avais un souhait à formuler, ce serait de demander à l'ensemble du mouvement de se souder aux membres de l'exécutif pour que dans les jours, les semaines et les mois qui viennent, on entende parler de la CSN, une CSN qui continue de lutter, une CSN qui prend toujours la défense des plus mal pris, une CSN présente au coeur de tous les grands débats qui touchent la société.

Vive les travailleuses! Vive les travailleurs! Vive la CSN!



LE DROIT DE SE SYNDIQUER

«L'AVOIR POUR VRAI»

La mise en vigueur de la «réformette-Fréchette» du code du travail (la loi 17) nous a permis d'assister à une offensive de propagande effrénée de la part du patronat.

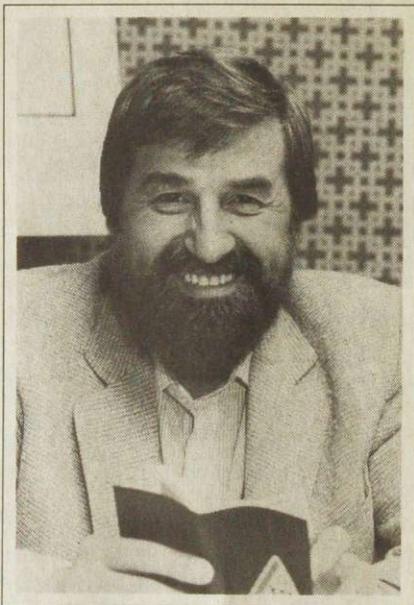
«Alors qu'en réalité, tout ce que fait la loi 17 sur la question des scabs, c'est de rendre davantage possible (enfin!) la réalisation des objectifs de la loi 45 d'il y a cinq ans: diminuer le nombre de conflits et leur durée, et surtout en éliminer la violence physique systématiquement provoquée par la présence de scabs», a déclaré le vice-président Pierre Mercille au Conseil confédéral.

Cette montée à l'assaut du gouvernement et de l'opinion publique par le patronat cache autre chose, entre autres que cette loi 17 ne nous a laissé que des miettes en ce qui regarde la majorité des revendications du mouvement syndical, c'est-à-dire celles concernant l'accès à la syndicalisation.

«Les patrons, de dire Pierre Mercille, savent eux aussi que chaque nouveau syndicat augmente le rapport de force de l'ensemble de la classe ouvrière. Et, on le sait, le rapport de force, ils tiennent à le garder pour eux...»

C'est pourquoi ils ont mis tant de pression sur le gouvernement, le printemps dernier, pour saboter le projet de réforme en profondeur du code du travail mis de l'avant par les collaborateurs immédiats de l'ex-ministre du Travail Pierre Marois, «étrangement devenu «ex» peu après que ce projet eût fait l'objet d'un coulage dans l'hebdomadaire des patrons, le journal Les Affaires».

Son successeur Fréchette, alors que tous les intervenants du milieu sont d'accord sur l'urgence d'une réforme **en profondeur** des lois du travail, a préféré se contenter de quelques changements. Aucun d'entre eux ne rencontre de façon satisfaisante les revendications du mouvement syndical, lesquelles visent à rendre plus vrai le droit théorique de se syndiquer des travailleurs et travailleuses.



Rien sur le statut quo ante dans les cas de congédiements pour activités syndicales en période d'organisation. Rien qui mette véritablement en échec la plaie du syndicalisme de boutique; au contraire la règle du «premier dépôt» introduite par la loi 17 risque d'avoir pour effet, telle qu'elle y est formulée, d'aider les patrons à empêcher l'entrée d'un syndicat soutenu par une organisation syndicale dans leur entreprise.

Rien non plus sur l'accréditation multipatronale, malgré les nombreux engagements électoraux du gouvernement sur ce sujet.

Et sur toute la question de la transmission des droits et obligations reliés à un certificat d'accréditation dans le cas d'un sous-contractant (l'article 45), la loi 17 est également muette.

Et enfin, cette loi ne modifie en rien les rapports entre les tribunaux de droit commun et les instances spécialisées en droit du travail.

«Tout cela, a déclaré Pierre Mercille, signifie qu'en pratique des cas d'injustice comme celles que subissent les travailleurs et travailleuses de Simpson's, qui tentent d'avoir leur syndicat CSN depuis huit ans, ou ceux et celles de Lockweld, en organisation depuis 44 mois, ou ceux et celles de l'Université de Montréal, dont le premier dépôt d'une requête en accréditation remonte à décembre 1978, des cas comme ceux-là et comme bien d'autres se reproduiront».

Le vice-président de la CSN a insisté sur la nécessité pour tout le mouvement de se mobiliser largement pour forcer l'État à modifier le code du travail dans le sens des intérêts des travailleurs et travailleuses, si jamais il tient sa promesse d'opérer une réforme en profondeur du code. «Quand je vois le Conseil du patronat se déclarer d'accord avec une telle réforme, a-t-il dit, et quand je vois avec quelle facilité ils ont réussi à saboter celle proposée par le ministère du travail le printemps dernier, il m'apparaît évident qu'il nous faudra être très «convaincants» si l'on veut que ce gouvernement soit davantage sensible à nos revendications qu'aux pressions du patronat».

L'objectif, c'est de l'avoir «pour vrai», le droit de se syndiquer. À cette fin, la CSN a déposé, à la commission parlementaire de juin dernier sur la loi 17, son propre projet de code du travail, basé en grande partie sur celui du ministère du travail que les patrons ont réussi à faire avorter. C'est ce «code du travail CSN» que les délégués au Conseil confédéral ont décidé qu'il nous fallait défendre dans nos futures représentations sur la question.

CHERS COLLABORATEURS,
NOUS ALLONS VOTER
DEMOCRATIQUEMENT
POUR OU CONTRE
LE SYNDICAT...



... LE VOTE SE FERA
À BULLETINS FERMÉS,
SOUS ENVELOPPE, DANS
LE PLUS GRAND SECRET



ENSUITE, MOI, DANS LE PLUS GRAND
SECRET, SOUS ENVELOPPE... J'ÉTA-
BLIRAI LA LISTE DES LICENCIEMENTS...

ET ON VERRA BIEN
QUI AURA LE
DERNIER MOT !!!



Après Sun Life, après Cadbury,

MENASCO

le nouveau visage du mépris patronal

Pendant un temps, les entreprises disaient quitter le Québec à cause de la loi 101. «On ne peut pas travailler en français», entendions-nous.

Ensuite, ce sont des raisons de fiscalité qui ont été invoquées. «Les impôts pour les hauts salariés sont trop élevés au Québec».

Aujourd'hui, dans un ram-dam orchestré par le Conseil du patronat (de moins en moins québécois), les entreprises disent qu'elles ferment leur porte à cause de la loi 17.

La loi 17 est venue, depuis le 1^{er} septembre, colmater quelques brèches largement ouvertes dans la loi anti-scabs. Il n'y a pas que Menasco qui joue de cette musique ces temps-ci. La campagne démagogique actuelle tente de faire passer l'annonce du départ de Menasco, la fermeture temporaire du Château Mirabel, le bluff de la fermeture de Seven Up comme un effet direct de l'amélioration des dispositions anti-scabs.

«L'opération est perfide, déclarait le président Gérald Larose à l'ouverture du Conseil confédéral. Quant au fond, tout ce branle-bas patronal, auquel succombent plusieurs commentateurs, vient une nouvelle fois faire la démonstration qu'aux yeux du patronat, le droit de grève doit demeurer purement formel, sans effet sur la production et les profits».

Ottawa

Les représentants de la CSN et le syndicat se sont rendus à Ottawa le 21 septembre où deux ministres, Charles Lapointe et Céline Hervieux-Payette, ont clairement indiqué leur intention d'intervenir auprès de la direction de Menasco et de la maison-mère de New York, Colt corporation.

Le gouvernement fédéral partage le point de vue de la CSN selon lequel la décision de Menasco met dangereusement en péril le fragile équilibre de la répartition de l'activité aéronautique au Canada.

Poursuite

Par ailleurs, la CSN a intenté des poursuites d'au moins 9 millions\$ contre Menasco pour n'avoir pas négocié de bonne foi.

Le lock out décrété contre les employés il y a 14 mois pourrait être réglé en quelques heures de négociation, soutient la CSN. Les raisons invoquées par l'entreprise pour fermer ses portes font la démonstration de sa mauvaise foi.



La situation financière demeure des plus serrées

— Léopold Beaulieu

Les mesures prises depuis six mois, y compris les dernières adoptées au dernier Conseil confédéral, ont permis à la centrale d'éponger un déficit de près de 2 millions\$ pour la période 82-84 et de ramener à 238,000\$ un déficit qui aurait atteint près de 4 millions\$ en 84-86.

«La crise économique a fait mal à nos membres, a expliqué le trésorier Léopold Beaulieu, mais elle a fait aussi très mal à notre organisation. Nous avons dû procéder à des choix douloureux mais nous avons le sentiment profond d'avoir rejoint la volonté des membres dans l'établissement de nos choix».

Dès le départ, les instances de la CSN avaient acquis la conviction qu'il fallait redresser la situation financière de la centrale autrement que par une hausse de cotisations.

En fait, il s'agissait pour le dernier Conseil confédéral de compléter un aménagement de nos ressources et de nos moyens qui permette de continuer à assumer nos responsabilités syndicales. Plusieurs membres de l'exécutif sont intervenus pour soutenir qu'il fallait disposer de cette question pour que nos énergies militantes puissent tout entières être consacrées aux autres tâches qui nous attendent à l'automne.

Le trésorier a cependant mis le mouvement en garde. «Nous avons effectué un redressement spectaculaire mais la situation demeure des plus serrées. Il nous faudra, dans toutes nos composantes et dans tous nos services, demeurer extrêmement vigilants».

La CSN perd un grand ami

L'automne dernier, le service de la formation avait demandé à rencontrer Fernand Jolicoeur pour recourir à ses précieux conseils en vue de remettre sur pied le Collège du travail. À cette occasion, il avait manifesté sa grande joie de reprendre contact avec la CSN qu'il avait tant affectionnée et sa satisfaction d'y avoir milité durant ce qu'il a qualifié comme «les meilleures années de sa vie».

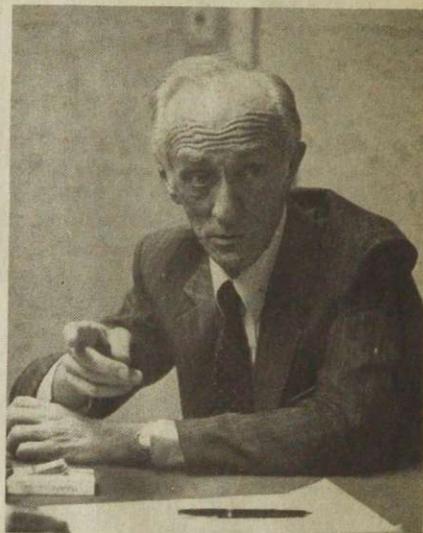
Fernand Jolicoeur, qui avait fondé en 1948 le service de l'éducation à la CSN et qui milita durant 18 ans dans le mouvement, est décédé le 31 juillet, quelques semaines après sa retraite, des suites d'une courte maladie.

Dès 1950, il mettait au point une série de 12 cours d'initiation à la vie syndicale. En 1952, il organisait la première session du «Collège du travail de la CSN». D'où, chaque année, dans des sessions de deux ou trois semaines, des militants de toutes les régions puisaient les connaissances économiques et sociologiques élémentaires et la motivation nécessaire à leur action et à leurs luttes syndicales.

Dans un texte qu'ils nous ont fait parvenir, les camarades du service de la formation disent de Fernand Jolicoeur: «Il savait communiquer avec les travailleurs, évaluer justement les aptitudes des responsables syndicaux, identifier leurs

besoins et y répondre de manière à être compris et estimé de tous.

De son côté, Marcel Pepin nous a écrit ce témoignage. «Je me rappelle surtout l'abnégation dont il a toujours fait preuve pour organiser les sessions d'étude au cours des fins de semaine. À l'époque, l'éducation syndicale se faisait le soir et les fins de semaine, ou bien il n'y en avait pas. Il n'était pas permis aux travailleurs de s'absenter durant les heures normales de travail pour les fins d'éducation syndicale. Fernand, pendant toute sa vie militante, a dû sacrifier à peu près toutes ses fins de semaine». Il ajoute: «Il a toujours maintenu son objectif de rendre le travailleur plus autonome en lui procurant le plus de connaissances possibles. Il n'était pas arrêté à la formation syndicale exclusivement. Il avait une vision plus large, estimant que les travailleurs avaient autant que les autres le droit de recevoir une formation la plus complète possible».



Le programme de formation S.O.S.

Le programme de formation pour les nouveaux officiers de syndicats, intitulé «sessions officiers de syndicats (1^{er} niveau)» (S.O.S.) est maintenant au point; tous les instruments et outils nécessaires sont à la disposition des conseils centraux. Aussi, en partie, les ressources humaines et financières sont disponibles.

Ce programme est sous la responsabilité des conseils centraux. Le service de la formation se charge de la formation, de l'entraînement et du suivi des formateurs. Il n'en tient donc qu'aux conseils centraux de s'approprier cette démarche de formation, d'inscrire aux sessions

de formation de formateurs les militants requis et d'organiser ensuite ces sessions. Deux sessions de formation de formateurs se tiendront dans les mois qui viennent dont la première du 3 au 7 octobre prochain; elles s'ajouteront aux cinq sessions déjà tenues depuis deux ans.

Pour la seule année syndicale 1982-1983, plus de 1400 nouveaux officiers de 475 syndicats ont participé à plus de 80 sessions. En 1981-1982, au-delà de 1000 nouveaux officiers avaient été rejoints dans l'ensemble des régions.

L'essentiel du contenu: les rôles spécifiques de la présidence, de la

vice-présidence, du secrétariat et de la trésorerie; le travail en équipe; le syndicalisme CSN et le fonctionnement démocratique et, enfin, pour une journée entière, les procédures d'assemblée.

Le service de la formation, en collaboration avec un groupe de travail, prépare actuellement un contenu qui constituera le «2^e niveau» de la formation des officiers de syndicats qui devrait être terminé en décembre. On arrivera par le même processus à la session de base en santé-sécurité ainsi qu'à la formation des agents de griefs et délégués. Contacter Françoise M. Guérard ou Maurice Boucher à 418-647-5828



La loi de la jungle gouverne à nouveau la construction

Habitat Ste-Foy: la pointe de l'iceberg

Le 5 août dernier, à 3h25m, deux travailleurs, Paul Labrecque, 46 ans, et Guillaume Lemieux, 17 ans, ont perdu la vie au chantier Habitat Ste-Foy, en banlieue de Québec. L'édifice s'est effondré alors qu'on procédait à la coulée d'un plancher de béton au deuxième étage.

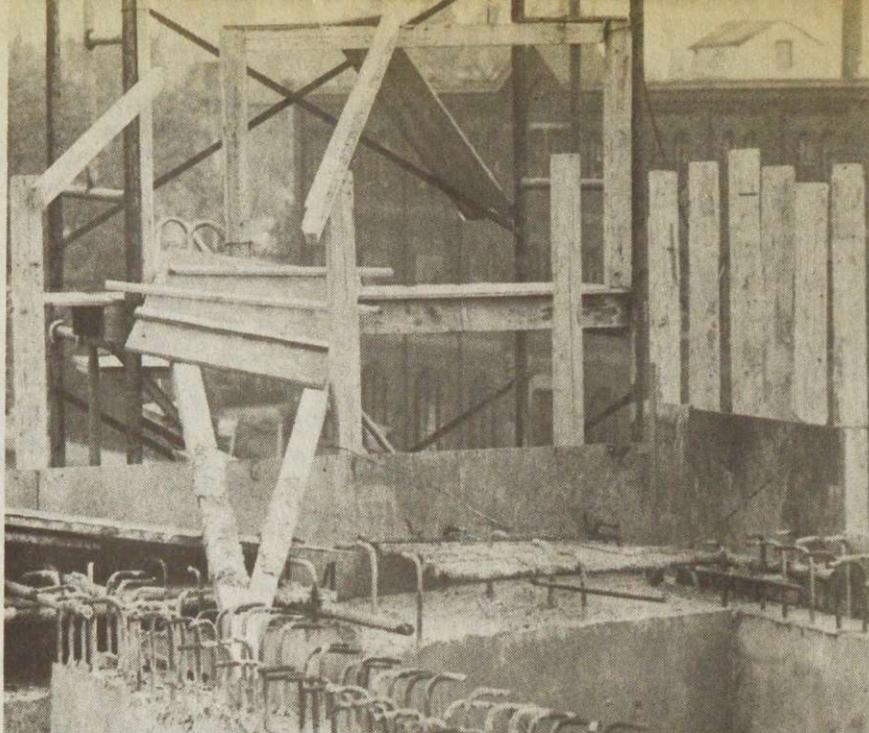
Guillaume Lemieux, 17 ans, ne possédait ni carte de qualification, ni carte de classification... Ce n'était pas là la seule dérogation aux lois régissant les travaux de construction... Le maître d'oeuvre aurait embauché environ une douzaine de travailleurs illégaux, clandestins. Il en

a d'ailleurs reconnu 4. L'O.C.Q. a appris l'existence de ce chantier trois mois après le début des travaux... Le maître d'oeuvre n'avait pas le permis de construire accordé par la Municipalité de Ste-Foy... Il n'avait pas non plus fourni de plan de structure reconnaît un rapport d'enquête de la C.S.S.T. effectué après la tragédie... Plusieurs travailleurs ont rapporté que l'exécution du coulage se faisait à un rythme effréné...

La tragédie de Ste-Foy c'est la pointe de l'iceberg! Cette tragédie lève le voile sur le désordre qui règne actuellement dans l'industrie de la

construction et le **gouvernement ne peut se fermer les yeux devant l'ensemble des illégalités qui se commettent quotidiennement, sur l'ensemble des chantiers légaux ou clandestins du Québec.** Aussi, depuis la tragédie de Ste-Foy, la CSN-Construction a réuni, dans un important dossier, des faits nouveaux sur le travail clandestin, le braconnage des emplois, et les irrégularités qui se produisent jour après jour dans cette industrie. Nous vous livrons quelques uns de ces faits troublants.





La disparition curieuse d'une main-d'œuvre

Entre 1973 et 1982, la valeur des travaux de la construction est passée de \$4 milliards à plus de \$10 milliards. Pour la même période, le nombre de travailleurs réguliers de la construction est passé de 147,000 à 77,000.

Donc, les travaux de construction augmentent mais le nombre de travailleurs diminue considérablement. Par ailleurs, toujours pour la décennie '73-'82, la masse salariale versée aux travailleurs de la construction a diminué de 40% passant de \$853 millions constants à

\$500 millions constants...

Pour la CSN-Construction, cet état grandissant entre la valeur des travaux de construction, le niveau d'emploi, et le renouvellement des cartes de classification permet 2 conclusions. Il existe un «trou» de plusieurs millions de dollars sinon de milliards, entre les travaux légaux déclarés à l'O.C.Q. et les travaux illégaux, ou légaux mais non déclarés par les entrepreneurs. Deuxièmement, le gouvernement désire affaiblir et éliminer les syndicats de la construction!

Visa le noir, tua le blanc... le ministre était habile tireur

En février 1979, le ministre du Travail d'alors, Pierre Marc-Johnson, fait adopter un projet de loi qui transfère le statut de l'artisan de salarié à entrepreneur. **Avec l'entrée en vigueur de la loi 110 le travailleur de la construction choisit s'il désire être un salarié syndiqué ou un «artisan».** C'était habile... Cette loi rouvrirait donc la porte aux «jobineux», aux braconniers des emplois de la construction. En effet, ces jobineux, qui coupent les prix, travaillent en de-

ça du Code et des normes, venaient quelques mois auparavant d'être rejetés par le Règlement de placement. **Avec cette passe,** le ministre du Travail leur créait «une place au soleil» dans l'industrie de la construction, il leur donnait pignon sur rue. **C'était un volte-face tragique du ministre du Travail** qui venait à peine d'accorder un début de sécurité d'emploi aux travailleurs de la construction du Québec avec le Règlement de placement.

Une concurrence déloyale

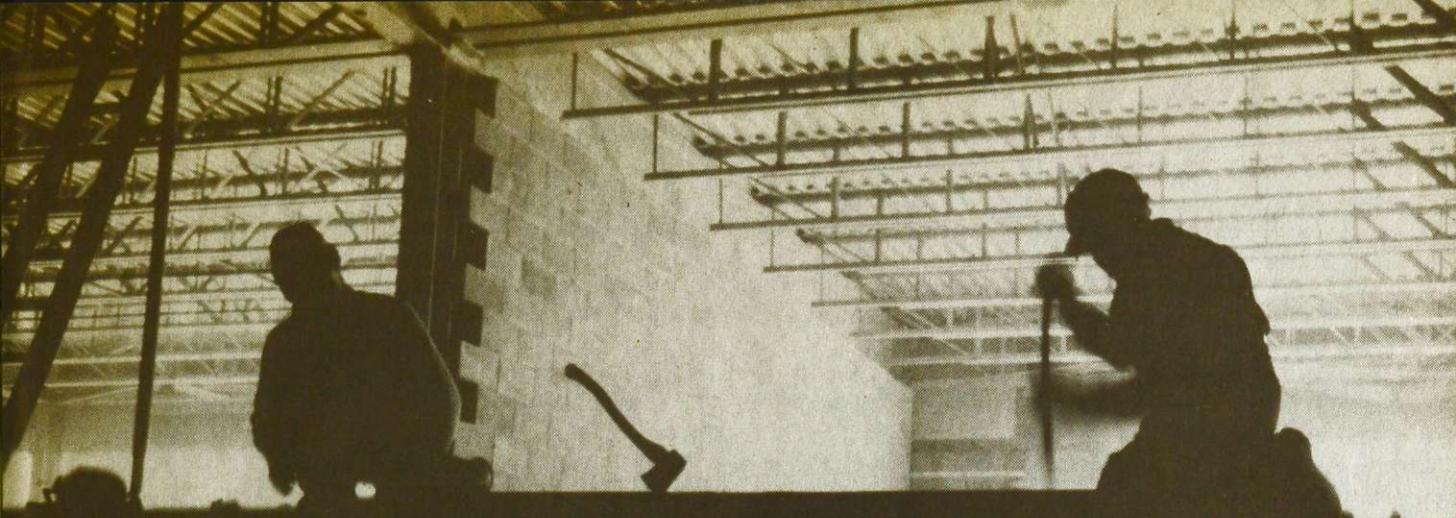
Cette loi confirmait donc le retour des «jobineux». C'est une concurrence déloyale. Ils coupent les prix et ne respectent pas les règles élémentaires de la sécurité. Les entrepreneurs généraux pourront donc faire appel à eux, **la loi le permet. Et pendant que les jobineux volent les emplois des vrais travailleurs de la construction, ceux-ci chôment et n'accumulent plus le nombre d'heures suffisantes pour renouveler leurs cartes de classification leur permettant de travailler sur les chantiers.**

Un jour ce sera ton tour...

Les années passèrent, le Règlement de placement contingentait les pompiers, les policiers, les professeurs, les médecins dans la construction, d'autres devenaient «artisan». Les salariés de la construction pouvaient enfin voir le bout du tunnel. **Mais,** avec les années, la crise économique s'intensifia, le gouvernement, principal donneur de contrats de construction, réduit son budget, effectue des coupures, les mises en chantiers se font rares, l'entreprise privée stagne, etc... **C'est la crise. Et avec la crise, les travailleurs de la construction n'accumulent plus d'heures leur permettant de renouveler leur carte de classification pour être éligibles à travailler dans la construction.**

Travailler

Mais voilà, ces vrais travailleurs de la construction doivent travailler, vivre, assumer souvent des responsabilités familiales. Et pour travailler un peu, n'ayant plus de carte, ils choisiront le statut d'entrepreneur-artisan, quand ils ne travailleront tout simplement pas à rabais...



«Profitant de la rareté du travail, les contracteurs n'ont même pas à profiter de l'offre et de la demande; ils imposent un prix minimum et l'artisan, bêtement,

accepte. Résultat: il doit travailler comme un esclave dix à douze heures par jour pour réussir à faire un salaire décent».

Déclaration de Roméo Pelletier, ex-président du Syndicat de la Construction de Montréal (CSN), en 1976.

Des «spécialisés», des occasionnels, et des bénévoles

Comme si légaliser les «jobineux» n'était pas suffisant, voilà que depuis plusieurs mois nous avons constaté la présence d'au moins 4,000 détenteurs de cartes de travailleurs «occasionnels» ou de permis spéciaux. **Ces «permis spéciaux» sont émis par un fonctionnaire de l'O.C.Q., l'organisme chargé de voir au respect du Règlement de placement...** Les entrepreneurs généraux préfèrent embaucher des employés non-syndiqués. Ils peuvent les payer en dessous de la table, pas de cotisation à payer à l'O.C.Q., ils ne respectent pas le décret, ils peuvent promettre de donner \$8,000.00 pour «une job», et une fois le contrat terminé ils en versent \$4,000.00..., et combien d'autres passes encore? Aussi, des entrepreneurs généraux désireux de traiter avec des entrepreneurs-artisans, les réfèrent à la **Régie des entreprises en construction du Québec (R.E.C.Q.)** afin qu'ils décrochent une licence d'entrepreneur spécialisé... L'entrepreneur-artisan n'a qu'à verser la somme de \$250.00 à la R.E.C.Q.

pour avoir sa licence et le tour est joué. En 3 mois la R.E.C.Q. accorde 1,542 licences pour le montant de \$386,400.00. L'argent de la R.E.C.Q. est déposé au fonds consolidé du gouvernement du Québec... **Tous ces entrepreneurs-artisans ne payent pas de cotisations syndicales, ne contribuent pas aux régimes sociaux.**

Le bénévolat...

Autre phénomène, le bénévolat a augmenté considérablement sur les chantiers de construction.

L'autre jour, dans une région du Québec, deux jeunes travailleurs ont déclaré qu'ils n'étaient pas payés, qu'ils étaient bénévoles, qu'ils effectuaient des travaux pour avoir en retour des promenades gratuites à cheval...

La bataille est engagée

De la loi 110 à la R.E.C.Q. qui accorde des licences avec une rapidité étonnante, en passant par le Commissaire de l'industrie de la construction, le juge Évariste Bernier, qui sort du champ d'application de l'industrie de la construction des métiers comme celui d'arpenteur, sans oublier les bénévoles, **il appert que les vrais travailleurs de la construction, les syndiqués, font face à des actions politiques concertées contre la réglementation du placement dans cette industrie, et contre les conditions salariales et de travail du décret.** Au profit de qui? Des entrepreneurs bien entendu! Et cela même si les travailleurs de la construction ne travaillent pas trois mois par année..

Aussi, conscients que le gouvernement du Québec n'a jamais lâché prise, et qu'il a déployé ses efforts afin qu'à nouveau règne la loi de la jungle, les travailleurs de la construction s'engagent maintenant dans une lutte contre le braconnage de leurs emplois et le travail clandestin.

RECOMMANDATIONS

1- L'application sévère et soutenue du règlement de placement de l'industrie de la construction par le renforcement des services d'inspection et d'enquêtes de l'Office de la Construction du Québec et l'attribution du pouvoir par les représentants syndicaux de vérifier les permis de travail et les licences d'entrepreneurs.

La vigilance des associations syndicales représentatives et de l'OCQ doit s'exercer en tout temps, même les soirs et les fins de semaine; l'application respectée du règlement de placement aura pour conséquence de redonner les emplois dérobés aux vrais travailleurs classifiés et qualifiés de la construction.

Un changement d'attitude de la direction politique et administrative de l'OCQ s'impose avec la même urgence. Les coupures budgétaires pratiquées actuellement privent les utilisateurs de l'Office des services d'aide nécessaires à assurer l'équilibre des relations de travail à travers la province.

2- L'arrêt immédiat des travaux de tout chantier «au noir» susceptible d'abriter une main-d'oeuvre clandestine ou la présence d'entrepreneurs sans permis; sans perte de salaire pour les «vrais» travailleurs oeuvrant sur le chantier; par les représentants syndicaux ou les inspecteurs mandatés par l'OCQ.

Tant et aussi longtemps que l'industrie de la construction permettra l'existence de tels chantiers ou la poursuite de ses travaux, il y a tout lieu de croire que le phénomène s'institutionnalisera.

Les «chaînes» ou pyramides d'entreprises clandestines, ne s'organisent pas du jour au lendemain, mais une fois organisées, il y a peu de chance de pouvoir les démanteler aisément. Les millions de dollars fraudés à l'impôt, les milliers d'emplois illégaux devraient être suffisants pour amener les autorités gouvernementales à réagir.

Les amendes prévues par le législateur n'empêchent pas la récidive. Les inspecteurs de l'OCQ constatent par centaines la présence des «béné-

voles», l'activité d'entreprises sans permis, mais rien n'est fait pour empêcher le phénomène de s'étendre.

Seule la capacité de pouvoir arrêter les travaux, une fois l'infraction constatée, donnera des résultats positifs.

L'entrepreneur qui récidive devrait alors être mis à forte amende et perdre sa licence pour 5 ans s'il ne peut régulariser sa situation en regard de l'impôt sur le revenu ou les contributions aux régimes d'avantages sociaux de l'industrie. De plus les travaux ne devraient reprendre qu'une fois l'amende acquittée.

La tolérance du système de surveillance actuel a causé la tragédie du 5 août à Ste-Foy et peut en causer d'autres. Pour stopper cette folie criminelle, il est nécessaire que le législateur donne les pouvoirs adéquats à l'Office de la Construction du Québec en lui permettant de révoquer les licences des entreprises agissant illégalement et aux représentants syndicaux de faire stopper les travaux de ces chantiers «au noir».

3- Le renouvellement automatique des cartes de classification des travailleurs de la construction lorsqu'elles viendront à échéance, le 1^{er} mars 1984.

Avec les dernières statistiques rendues publiques par l'Office de la Construction du Québec, la CSN-Construction s'inquiète de la possibilité pour plus de 23,000 travailleurs de la construction de renouveler leurs cartes à cette date.

Le nombre actuel de salariés actifs de l'industrie se situe à 77,000. Si 23,000 travailleurs ne peuvent renouveler leurs cartes, le bassin de la main-d'oeuvre chutera à moins de 60,000, un seuil nettement insuffisant pour un pays comme le nôtre, où, il y a peine dix ans, on comptait sur la présence de trois fois plus de travailleurs.

S'il y a reprise dans l'industrie, il y a de fortes chances que les salariés plus âgés ne puissent recouvrir alors leurs cartes de classification, que les militants syndicaux soient placés sur des listes noires et que l'embauche se pratique dans le favoritisme et le népotisme politique.

4- L'abolition de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec (RECQ) et la remise au Comité mixte de la construction des pouvoirs d'émission et de contrôle des permis d'entrepreneurs.

Le rôle de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec n'est pas clair. Il semble répondre à des critères non énoncés par la loi qui l'a créée.

La RECQ n'a pas été instituée pour créer une main-d'oeuvre parallèle aux salariés de l'industrie. Mais son comportement actuel, notamment en regard des nombreuses licences émises le printemps dernier, laisse présumer qu'elle participe activement à une vaste opération de dérèglement des chantiers avant les prochaines négociations de l'industrie prévues pour 1984.

Cette Régie, contestée actuellement par ceux qui l'ont aidé à la créer, la Fédération de la Construction du Québec, est devenue une véritable passoire où n'importe qui peut obtenir sans vérification des licences d'entrepreneurs-artisans ou d'entrepreneurs-spécialisés.

C'est une Régie qui sert de tiroir-caisse au gouvernement du Québec pour empocher les contributions des entrepreneurs sans exercer sur ces derniers les contrôles de qualification exigés par la loi.

5- Une véritable enquête publique sur le travail «au noir».

Les milliers de permis accordés sur une période de moins de 3 ans par la RECQ devraient être revérifiés soigneusement par une commission d'enquête publique.

Il est impérieux que le gouvernement du Québec mène une véritable enquête sur l'ampleur du travail «au noir», son organisation, son institutionnalisation dans les moeurs de l'industrie de la construction.

Les conclusions d'une telle enquête devront être largement diffusées pour permettre au public consommateur de comprendre les effets néfastes de cette économie souterraine et la dégradation des conditions des travailleurs, dont le droit au travail est directement menacé.

petites nouvelles



condition
féminine

Verdun

Une garderie en milieu de travail

C'est avec une fierté toute légitime que des employé(e)s de l'hôpital de Verdun fêtaient, début septembre, l'ouverture du Centre de jour «Pistache», dans des locaux de l'hôpital. On avait de quoi se réjouir; le projet n'est devenu réalité qu'à force de détermination et de persévérance. «Certains enfants, inscrits lors des premières tentatives pour mettre sur pied la garderie, sont aujourd'hui à l'école», raconte Jacynthe Patenaude, une militante syndicale impliquée depuis les débuts dans cette bataille.

«Le plus difficile a été d'obtenir des locaux», l'administration précédente et les médecins pour la plupart, s'opposaient au projet. Malgré les embûches et les nombreux délais, un groupe de syndiqué(e)s avec l'appui constant du syndicat, ont maintenu «le dossier chaud». Fête d'Halloween, vente de macarons, information aux patient(e)s et à la population, rien n'a été épargné.

Aujourd'hui, le Centre de jour «Pistache» peut accueillir une trentaine d'enfants de 18 mois à cinq ans dans des locaux bien égayés et bien éclairés. Le Centre est ouvert aux enfants des travailleuses et travailleurs de l'hôpital, de même qu'aux enfants du quartier. La garderie, sans but lucratif, est co-gérée par les parents, les monitrices-moni-

teurs et des employés de l'hôpital. L'administration de l'hôpital a consenti à un bail de cinq ans à raison d'un dollar par année et se charge de l'entretien des locaux.

Malgré les nombreuses tracasseries, y compris des services de garde à l'enfance, l'enjeu de la bataille valait la peine qu'elle soit menée jusqu'au bout. Car c'est le droit au travail des femmes qui est en cause, surtout, précise Jacynthe Patenaude, «qu'avec la crise, peu de parents peuvent se permettre des congés parentaux de deux ans sans solde».



Vendredi, le 23 septembre: plusieurs milliers de femmes, dont plus de 2000 à Montréal, ont manifesté dans les rues contre le viol et les autres violences, pour affirmer leur droit de circuler sans peur.





Dans la propagande télévisée que diffusait le gouvernement militaire du général Augusto Pinochet, à l'occasion du dixième anniversaire de la prise de pouvoir par l'Armée, on parlait de «dix ans de paix, d'ordre et de bonheur». Mais la réalité est tout autre dans ce pays où il y a eu une trentaine de morts dans la journée de protestation du 11 août et les deux jours qui ont suivi, alors que 18,000 soldats ont été lâchés dans les rues de la capitale Santiago. Les dix ans de paix, d'ordre et de bonheur dont parle le sinistre Pinochet furent en fait dix ans de répression violente, d'assassinats, de tortures, dans un pays où l'on compte 30% de chômeurs. Mais le peuple chilien a vaincu la peur et à nouveau descend dans la rue au cri de «Assez la dictature».



Les 23-24-25 septembre se tenait à Montréal la troisième conférence des femmes latino-américaines, organisée avec l'appui des centrales syndicales et d'une quarantaine d'autres organismes. Quelque 325 travailleuses et travailleurs d'ici et de là-bas y ont participé. Une occasion privilégiée pour mieux connaître les problèmes spécifiques des femmes latino-américaines et développer des liens de solidarité. Sur notre photo, des camarades du Nicaragua, du Guatemala, d'Haiti, du Chili et de l'Uruguay.

Un stage au Nicaragua

Pour la deuxième fois, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) organise dans le cadre de ses activités, un stage au Nicaragua. La date limite des mises en candidature est le 10 octobre. Le stage se tiendra du 8 au 21 novembre (à reconfirmer), et le coût approximatif du stage est de \$885.00.

Les objectifs spécifiques de ce stage sont de permettre aux travailleurs et travailleuses du Québec d'entrer en contact avec l'expérience concrète vé-

cue au Nicaragua, de développer des liens concrets de solidarité avec le Nicaragua, de connaître et comprendre le rôle de la classe ouvrière à travers ses organisations de masse, ainsi que les conditions de vie des travailleuses et travailleurs dans les écoles, les usines, les hôpitaux, les garderies, les maisons de vieillards, etc.

Pour tous renseignements, communiquer avec le secrétariat de CISO à Montréal (514) 598-2020.



Soutien aux congédiés de la CTCUM

Avec la rentrée, les 19 congédiés de la CTCUM ont intensifié leurs visites aux assemblées syndicales et aux réunions d'instances, pour recueillir des fonds et faire signer la pétition réclamant leur réintégration de même que la levée de la tutelle sur leur syndicat. Déjà plus de 200 syndicats ont contribué à leur fonds de défense, qui s'ajoute à l'aide statutaire de la CSN pour mener la campagne contre une tutelle qui risque, si on n'y prend garde, de s'abattre à nouveau chaque fois qu'un syndicat mène une lutte dure. Aussi les syndicats qui ne l'ont pas encore fait sont-ils invités à organiser une rencontre des congédiés avec leur assemblée générale, en communiquant avec le syndicat du transport (514) 374-5013 ou pour les syndicats à l'extérieur de Montréal, en leur envoyant un télex par les bureaux de la CSN.

D'autre part, les poursuites pour outrage au tribunal en

rapport avec la grève du 13 mai, portées contre 24 militants du syndicat, dont les cinq membres de l'exécutif, ont été entendues par le juge Denis Durocher, qui a demandé à la CTCUM et au syndicat de présenter des plaidoieries écrites. Le jugement devrait être rendu vers la fin d'octobre. Rappelons que les membres de l'exécutif ont déjà été condamnés à trois mois de prison pour le président et à deux mois pour les autres, suite à la grève du 10 novembre 82.

Rappelons aussi que la tutelle a confirmé les dirigeants du syndicat dans leurs fonctions, ce qui en soi, contredit les calomnies de la CTCUM à leur endroit. Cependant, l'action syndicale demeure encore très difficile, et la tutelle n'a pas fait changer l'attitude intransigeante de la CTCUM. Le projet de renouvellement a été déposé le 22 septembre, et la convention actuelle expire le 11 janvier.



Marine Sorel

Participation et éducation

Le syndicat des chantiers maritimes de Sorel Tracy (CSN) a obtenu une participation sans précédent lors des élections à l'exécutif du syndicat. **En effet, pas moins de 902 des 975 travailleurs** actifs se sont prévalus de leur droit de vote. Selon le président du syndicat CSN, François Lamoureux, réélu à l'unanimité, un si haut taux de participation est attribuable à un travail d'éducation constant que fait le syndicat depuis 2 ans: formation des délégués du conseil syndical,

formation de travailleurs sur le chantier, etc... **Une des prochaines étapes de formation que se fixe le syndicat est la formation des conjointes.**

Selon le président du syndicat, le taux de participation est une victoire sur la direction de Marine Industrie, une usine propriété de l'État du Québec, qui a maintes fois prétendu que **l'exécutif syndical, reconduit dans ses fonctions au complet**, ne représentait pas les travailleurs....

L.H. Lafontaine

Le droit à la santé bafoué

Le syndicat des employé(es) généraux de l'hôpital Louis-H. Lafontaine réclame une intervention immédiate et généralisée des autorités compétentes en vue de détecter et de traiter les porteurs de l'hépatite B parmi la population de l'hôpital, tant les patients que les travailleuses et les travailleurs.

Au cours d'une conférence de presse tenue le 22 septembre, le syndicat affilié à la CSN a dénoncé le manque de diligence des autorités gouvernementales et administratives devant l'urgence et la gravité des risques que courent depuis plusieurs mois plus particulièrement 450 employé-es et presque autant de patients de 14 unités où selon les critères reconnus, le danger de contagion est très élevé.

Malgré un appel adressé au ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, le 18 août dernier, suivi de rencontres avec la direction de l'hôpital et la confirmation de l'urgence des mesures à prendre par le département de santé communautaire de Maisonneuve-Rosemont, le syndicat considère tout à fait insuffisantes et trop lentes les vérifications envisagées par la direction. Cette dernière a fixé à 100 par jour, une journée par semaine, le nombre d'exams (analyses) sur le personnel et n'a encore précisé officiellement le programme de détection visant les patients. À ce rythme, il faudra 5 semaines pour couvrir le personnel compris dans les unités à risque élevé. Il apparaît d'ores et déjà évident que la direction n'accorde pas la même importance au problème que le syndicat et d'autres intervenants dans le dossier. Est-ce pour des raisons budgétaires? Le syndicat ne croit pas superflu de se le demander.

L'inquiétude du syndicat se fonde sur la situation similaire qui s'est produite, il y a deux ans, dans un autre établissement psychiatrique, le centre d'accueil Anne Le Seigneur à Chambly où la négligence face à la menace de l'hépatite B a conduit à une situation épidémique: 77% des patients et 27% des employés en ayant été atteints en janvier dernier.

C'est pourquoi, le syndicat revendique les mesures suivantes:

- protocole négocié sur le contrôle et la prévention des maladies contagieuses à Louis-Hyppolite Lafontaine
- que les patients porteurs de l'hépatite B soient pris en mains selon les normes établies en cas de maladie contagieuse et ceci en tenant compte de la clientèle psychiatrique
- le retrait préventif des femmes enceintes des milieux à risque élevé
- dépistage sur toute la population de Louis-Hyppolite Lafontaine dans les plus brefs délais
- programme d'information et d'enseignement sur l'hépatite.



Distinction au gouvernement Lévesque

Après avoir gelé les salaires d'employé-e-s de l'État et coupé des postes et des services dans les hôpitaux et les écoles au printemps dernier, **le gouvernement du Parti Québécois s'est distingué en accordant une augmentation salariale de 7.1% à des hauts fonctionnaires. Bel exemple de la justice social-péquist.**

nouvelles conventions

Carbure Shawinigan

17% pour les travailleurs

Les quelque 200 travailleurs de l'usine Carbure Shawinigan (CSN) ont récemment ratifié une convention collective d'une durée de 2 ans et ils ont obtenu une augmentation salariale de 9% la première année de la convention et de 8% la seconde. Ces gains comprennent les montants versés par l'employeur au fonds de pension.

Jusqu'à l'été 1982, cette usine de production de gaz acétylène (pour la soudure) et de noir acétylène (pour les «batteries» d'automobile) était la propriété de la multinationale américaine Gulf. Avant de la vendre à des gens d'affaires de la région de Hull, les entrepreneurs en construction Déry et Déry, la Gulf avait effectué une menace de fermeture. Devant cette annonce, les syndiqué-e-s de la Gulf ont

organisé une campagne pour la réouverture. Ils ont gagné des payes de séparation de la Gulf, qui ne voulait en verser aucune... Ils ont aussi obligé les politiciens, les ministres Jean Chrétien et Yves Duhaime, à assumer leurs responsabilités sociales: recherches d'éventuels acheteurs, garanties de subventions, etc... **Finalement, l'usine devait rouvrir le 23 juillet 1982 dans le respect de la convention collective et notamment de l'ancienneté.**

Aujourd'hui, cette usine de produits chimiques, aux dires de ses propriétaires, occupe une place intéressante sur le marché international. Ses principaux clients sont Fer et Titane, Algoma Steel, S.K.W., le Mexique, Cuba, Pakistan, et autres.

conflits de travail

Nous regrettons de devoir vous informer que le Château de l'Aéroport est fermé jusqu'à la conclusion du litige syndical. Pour informations supplémentaires, veuillez appeler le 476-1611 code régional 514, entre 9h.00 et 17h.00

We regret to inform you that the Chateau de l'Aéroport is closed pending resolution of the labour dispute. For further information, please call 476-1611, area code 514, between 9:00 a.m. and 5:00 p.m.

À grands renforts de publicité, la chaîne CP Hôtels a menacé de fermer définitivement son hôtel Château de l'Aéroport, à Mirabel, où les travailleurs et travailleuses sont en grève depuis quelque six mois. Pourtant, dans la porte d'entrée de l'hôtel, le boss a bien précisé que l'hôtel est fermé «jusqu'à conclusion du litige syndical». Nouvelles-CSN a téléphoné au numéro mentionné sur la pancarte du CP, pour se faire dire que l'hôtel était fermé «jusqu'à conclusion du litige syndical». Comme les journaux rapportaient au cours de l'été que CP Hôtels menaçait de fermer l'hôtel, s'agirait-il d'un cas de chantage?

droit au travail

Acier Sorel doit survivre!

«Acier Sorel doit survivre» c'est le titre d'un imprimé que les travailleurs de cette vieille fonderie distribueront à la population de l'agglomération Sorel-Tracy et aux différentes instances de la CSN, congrès de conseils centraux, Conseil confédéral, bureau fédéral etc... Dans ce document, qui sera tiré à 15,000 exemplaires, des travailleurs s'expriment sur la deuxième fermeture de cette usine en moins de 5 ans, l'origine de cette mise à pied massive, ses conséquences, et sur la façon dont devrait s'effectuer la reprise des opérations.

L'entreprise est fermée depuis le 17 mai dernier, et depuis juin les travailleurs et leurs conjointes mènent une campagne pour la réouverture. Des points ont été marqués. La population est sensibilisée. Des appuis émanent de différents agents socio-économiques. Et enfin, c'est à l'unanimité que les syndiqué-e-s et leurs conjoint-e-s ont voté un retour au travail lointain ou proche dans le respect de la convention, notamment au chapitre de l'ancienneté.

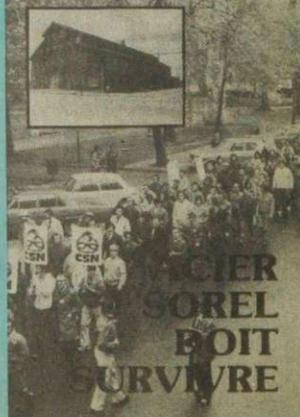
Enfin, un homme d'affaires de la région, Michel Beaudoin, a intéressé des multinationales

britanniques à l'achat de cette entreprise. Il s'agit de Foseco et Unicorn. Leur décision n'est pas encore prise. On réfléchit. Mais... la lutte pour la réouverture, elle, se poursuit... Et les travailleurs tentent de convaincre les deux députés locaux, Jean-Louis Leduc au fédéral et Maurice Martel au provincial, de trouver d'éventuels acheteurs. Au cas où... À suivre.

le travail



SEPTEMBRE 1982 ÉDITION SPÉCIALE





culture

Question de privilège!

«Question de privilège» c'est le titre d'un tout nouveau vidéo 3/4 pouce couleur réalisé par André Gauthier et Nicole Pommerleau sur la participation des femmes au syndicalisme. Ce vidéo de 30 minutes, qui utilise et le documentaire et la fiction, aborde «l'éternel problème de la non-participation des femmes aux structures syndicales...».

Dans «Question de privilège», 5 militantes interrogent le mouvement syndical et ses pratiques, alors qu'une autre, elle, s'est brûlée quelque part entre le militantisme et ses tâches quotidiennes.

Distribution: Vidéo-Femmes, 10 MacMahon, Québec (418) 692-3090.



conditions de travail

Lakeshore

Respect de l'ancienneté

Les employé-e-s de l'Hôpital Lakeshore (CSN) de Pointe Claire, dans le West Island de Montréal, ont gagné une lutte contre le nepotisme et le favoritisme en août dernier. En effet, ils ont obtenu de la direction de cet hôpital le renvoi d'un chef de service à l'entretien ménager qui ne se souciait guère du respect de l'ancienneté. Devant une situation qui perdurait depuis quelques années, les salarié-e-s de cette institution, pour avoir gain de cause, ont dû voter la grève dans une proportion de 93%, et cela même si la direction de l'hôpital avait été saisie à plusieurs reprises du dossier de cet employé cadre. Les employés de soutien avaient une cause qui ralliait les infirmières, les infirmiers et même des médecins.

BILLET

La mémoire des luttes passées donne plus d'assurance pour celles d'aujourd'hui

L'histoire donne souvent une image idéalisée du passé, à croire qu'il n'existait pas de conflits sociaux avant aujourd'hui. Même le passé récent est ainsi transformé en images de cartes postales par les média d'information, le cinéma et autres produits culturels. Cela a pour effet de discréditer les luttes d'aujourd'hui pour l'amélioration des conditions de vie et le changement social, en les présentant comme excessives, déconnectées du réel, voire corporatistes ou réactionnaires.

N'est-ce pas l'image dominante qu'on a donnée des dernières négociations du front commun? N'a-t-on pas entendu des gens qui sont aujourd'hui ministres donner comme exemple de négociations «raisonnables» celles de 1972, qui au moment où elles avaient lieu, étaient pourtant décriées avec encore plus de virulence et de malice par les pouvoirs et les journaux? Au point même de conduire à une scission à l'intérieur de la CSN de la part de personnes que le discours dominant avait réussi à ébranler.

Récemment, le ministre du transport et les autorités municipales de Montréal annonçaient en grande pompe l'aménagement d'une piste cyclable traversant la ville du nord au sud. Mais qu'est-ce qu'on nous a montré au téléjournal ce soir-là? Les luttes des cyclistes depuis une dizaine d'années qui ont conduit à ce résultat? Ou encore le harcèlement et les moqueries dont ils ont longtemps été l'objet? Non, on nous a montré la promenade mal assurée du ministre Michel Clair sur une bicyclette. Et c'est l'image officielle que retiendra l'histoire officielle.

Ainsi les mouvements sociaux qui prennent naissance dans les luttes pour le changement sont-ils constamment évacués de la mémoire collective, ce qui est une forme raffinée de la répression. Par exemple, il n'y a pas si longtemps on parlait à peine de la Rébellion de 1837-38 dans les livres d'histoire. Et quant aux luttes syndicales, elles étaient tout simplement ignorées. En sorte qu'on a tous imaginé nos ancêtres vivant paisiblement à la campagne, alors qu'en réalité ils se crevaient dans les chantiers des «lumber lords» ou dans les usines des premières villes industrielles, et croupissaient dans des logements insalubres où un enfant sur deux mourait en bas âge.

Pour changer ces conditions qui font qu'une petite minorité, grâce aux multiples formes du pouvoir et de la répression, détourne la production collective à son usage personnel, nos ancêtres et plus récemment nos pères et mères se sont battus, exactement comme nous le faisons aujourd'hui, pour les mêmes raisons et contre la même minorité, contre les mêmes pouvoirs usurpés. À qui est-ce que ça profite de ne pas parler de ces choses, de «tenir ça mort» comme un souvenir honteux? À qui est-ce que ça profite d'obscurcir le lien qui existe, dans le temps et dans l'espace, entre les revendications syndicales et populaires? Aux privilégiés contre qui ces revendications sont dirigées, et qui ont intérêt à ralentir ou à freiner le progrès social.

La série sur l'histoire des mouvements ouvrier et populaire, présentée à Radio-Québec, se veut une contribution à la reconstitution de notre mémoire collective, qui permet de mener les luttes de changement avec beaucoup plus d'assurance et de ténacité, et comme dans une course à relais, de passer le bâton à la relève sans revenir à la ligne de départ. Cette série est le résultat des démarches entreprises auprès de Radio-Québec par un groupe de travail réuni par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), et auquel la CSN et la CEQ ont participé.



LES TRAVAILLANTS

**À voir à Radio-Québec
Chaque jeudi soir à 21 h. 30**



Tournage d'une scène se passant en 1849 pour l'émission portant sur l'éclatement des métiers et le développement des manufactures, diffusée le 29 septembre. Le tournage a lieu dans la rue St-Norbert à Montréal



Tournage d'une scène pour l'émission portant sur le développement des services de santé, diffusée le 3 novembre. Sylvie Legault, Marielle Chevrier et Colette Courtois.

L'industrialisation a permis de produire en plus grande quantité et avec moins d'efforts, des biens de consommation plus variés.

Cet énoncé de l'histoire dominante sous-entend que les fruits de l'industrialisation profitent également à tout le monde, et que chaque avancée technologique, comme aujourd'hui l'informatique, permet de relever le niveau de vie de tout le monde.

Cela s'appelle le progrès. En son nom, on ferme des usines et on coupe des emplois jusque dans les écoles et les hôpitaux. En son nom, on fait travailler des enfants dans la micro-informatique en Asie pour qu'on puisse avoir des calculatrices à \$10, comme autrefois on envoyait les nôtres dans les usines de textile.

Mais le progrès, n'est-ce pas plutôt que les enfants ne soient plus dans les usines et que leurs parents ne soient plus obligés de travailler au-delà de leurs forces ou de s'auto-détruire en chômage? N'est-ce pas plutôt que tout le monde ait accès à l'éducation, à la santé, au repos, au plaisir de vivre?

Deux visions du progrès, deux visions de l'histoire. L'une étant surexposée, l'autre, celle des travailleurs et travailleuses qui se battent pour obtenir une part des fruits du progrès, étant presque ignorée. C'est cette dernière que la série de Radio-Québec sur l'histoire a choisi de privilégier.